

# Demande ou réexamen de reconnaissance d'une exploitation (REX) (pour une personne physique ou une société simple)

N° REX \_\_\_\_\_

au sens de l'article 6 de l'ordonnance fédérale du 7 décembre 1998 sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (OTerm).

<b>1a Requérant (personne physique)</b> Nom _____ Prénom _____	
Né(e) le _____ Formation / Profession _____	
Tél _____ Mobile _____ Adresse e-mail _____	
<b>1b Requérante (société simple)</b> Nom de la société simple _____	
Membres de la société simple :	
• Nom _____ Prénom _____ né(e) le _____	
Formation / Profession _____	
Tél _____ Mobile _____ Adresse e-mail _____	
• Nom _____ Prénom _____ né(e) le _____	
Formation / Profession _____	
Tél _____ Mobile _____ Adresse e-mail _____	
<b>2 Adresse (pers. physique ou sté simple)</b> _____ <b>NPA / Localité</b> _____	

La demande est présentée suite à : \_\_\_\_\_  
(Motifs : création, séparation, reprise d'une entreprise agricole, réexamen)

## 1. Demande

Le requérant demande de reconnaître son entreprise agricole comme une exploitation au sens de l'article 6 OTerm, à partir du \_\_\_\_\_ . Comptabilité existante dès le \_\_\_\_\_

Mandataire \_\_\_\_\_

- Coordonnées de paiement (**IBAN**, merci de joindre copie de carte de compte) : **CH** \_\_\_\_\_
- Demande de formulaire pour inscription PER/BIO ?  Oui  Non
- Demande déposée pour l'obtention de paiements directs ?  Oui  Non (Ordonnance fédérale sur les paiements directs du 23.10.2013, OPD RS 910.13)

➔ en application de l'article 30 du règlement d'application de la loi sur l'agriculture vaudoise du 15 décembre 2010, un émoulement de CHF 200.00 sera déduit des contributions à verser ou facturé.

## 2. Indications concernant l'exploitation

### 2.1. Surfaces et bâtiments propres à l'exploitation

- Adresse/lieu-dit <b>du centre d'exploitation</b> _____				
- Coordonnées géo <b>du centre d'exploitation</b> ( <a href="https://www.geo.vd.ch/">https://www.geo.vd.ch/</a> , ex : 2'527'069 / 1'152'279) _____				
- Type de production _____				
- Surface agricole utile exploitée (SAU) _____ ha, dont :				
- Surfaces en propriété _____ ha / Surfaces en location _____ ha				
- Surfaces en tâche _____ ha / SAU hors VD _____ ha				
Bâtiments (désignation)	no ECA	Loué ou en propriété	Conforme à la législation sur l'aménagement du territoire	Capacité
Etable-rural _____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui	_____ (places)
Hangar / cave _____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui	_____ (m <sup>2</sup> )
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui	_____ (m <sup>2</sup> )

## 2.2. Cheptel vif : [(élevage / engraissement / garde (en propre / en pension))] / catégorie de bétail / têtes / UGB

<input type="checkbox"/> Bovins _____	<input type="checkbox"/> Porcs _____
<input type="checkbox"/> Equidés _____	<input type="checkbox"/> Volailles _____
<input type="checkbox"/> Chèvres _____	<input type="checkbox"/> Autres _____
<input type="checkbox"/> Moutons _____	Remarque _____
Lait (kg) : _____	

## 2.3. Autonomie de l'exploitation (organisation et main-d'œuvre)

<b>Main-d'œuvre</b> : _____ unités de M.-O. familiale / _____ unités de M.-O. salarié(s)
<b>Cheptel mort et principaux moyens de production</b> :
Machines : _____
<b>Joindre un inventaire détaillé des machines utilisées, en précisant lesquelles sont en (co)propriété</b>
Installations : _____

## 3. Partage ou reprise d'exploitation

Indiquer les nom et adresse de l'ancien partenaire ou exploitant et le degré de parenté :

## 4. Indications concernant la demande et son envoi à la DAGRI

Ne peut bénéficier du statut d'exploitation que la **structure agricole** qui remplit les conditions prévues à l'article 6 de l'Ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm) du 7.12.1998. Il y est dit en substance :

« Par exploitation, on entend une entreprise agricole qui :

- Se consacre à la production végétale ou à la garde d'animaux (ou les deux);
- Comprend une ou plusieurs unités de production;
- Est autonome sur les plans juridique, économique, organisationnel et financier et est indépendante d'autres exploitations;
- Dispose de son propre résultat d'exploitation, et
- Est exploitée toute l'année. »

« Par unité de production, on entend un ensemble de terres, de bâtiments et d'installations que les limites désignent visiblement comme tel, qui est séparé d'autres unités de production et dans lequel sont occupées une ou plusieurs personnes. »

La demande doit être **signée** et adressée **par courrier (et non par courriel) avant le 31 janvier** pour l'année en cours à la **DAGRI, Paiements directs et données agri-viticoles, Av. de Marcelin 29, Case postale, 1110 Morges, accompagnée des pièces suivantes** :

- Copie du Registre foncier ou bail à ferme pour les surfaces et les bâtiments d'exploitation
- Attestation(s) d'affiliation AVS en qualité d'exploitant(s) agricole(s) indépendant(s)
- Attestation(s) officielle(s) de formation(s) professionnelle(s) : AFP/CFC/diplôme(s) de formation initiale dans les divers domaines de l'agriculture / Attestation cours OPD + AFP/CFC/diplôme(s) de formation initiale hors divers domaines de l'agriculture / Autre
- Copie carte de compte bancaire ou postal avec IBAN (Attention, si sté simple : compte au nom de cette dernière)
- Inventaire des machines
- Calcul des UMOS (Unité de Main-d'Œuvre Standard, outil disponible sur <https://agripedia.ch/focus-ap-pal> ou [www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/grundlagen-und-querschnittsthemen/sak.html](http://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/grundlagen-und-querschnittsthemen/sak.html))
- Pour une société simple : contrat de société simple en bonne et due forme

### Informations importantes :

- OPD** : la saisie des inscriptions PER/BIO dans Acorda est obligatoire pour l'octroi des contributions
- OTerm + OPD** : la saisie du recensement dans Acorda fait partie intégrante de votre demande de reconnaissance ainsi que pour l'octroi des contributions. En l'absence de cette saisie (données surfaces, bétail, indications générales) dûment terminée dans le délai imparti, votre dossier de demande de reconnaissance vous sera retourné sans frais. Une nouvelle demande pourra être déposée en tout temps, délai : 31 janvier de l'année de contributions.

**Le soussigné atteste que les indications données ci-dessus sont exactes et conformes à la vérité**

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Le requérant : \_\_\_\_\_